

travaux de charité avec la même activité et les même zèle que par le passé.

L'absence de ces rapports laisse apparaître dans le tableau une diminution dans le nombre des familles et des personnes visitées et secourues ; ce qui aussi pourrait s'expliquer en partie par la diminution réelle des nécessiteux causée par l'abondance du travail dans des conditions favorables. Par suite de l'absence de ces rapports, l'augmentation du personnel des conférences manque également d'exactitude.

Quant aux œuvres, j'ai la satisfaction de croire qu'elles se font avec assez de régularité, sauf, peut-être, l'assistance aux assemblées, qui laisse toujours à désirer mieux. On a commencé presque partout à s'occuper du patronage des enfants. Nous n'avons pas, il est vrai, d'écoles particulières pour les enfants patronnés, mais les conférences se sont engagées à choisir parmi leurs membres les plus compétents pour leur confier le devoir spécial de rechercher, dans leurs circonscriptions respectives, les enfants abandonnés ou négligés de leurs parents. Ils font rapport à l'assemblée, et quand ils ont trouvé quelques-uns de ces petits, des mesures sont prises pour leur procurer admission dans les écoles les plus voisines et leur fournir les choses nécessaires pour les fréquenter. Quoique cet arrangement ne soit encore qu'à l'état d'épreuve, il a déjà produit quelques bons résultats, et, sans aucun doute, l'expérience amènera des perfectionnements dans la pratique.

Sous ce rapport notre société ne peut être qu'une auxiliaire d'institutions plus anciennes établies par l'Eglise et dirigées par ses soins dans le but de sauver les enfants du vagabondage, cette plaie dont toutes les villes populeuses souffrent plus ou moins. Nous glanons après elles, et probablement qu'on pourrait encore glaner après nous, tant la perfection est difficile à atteindre, dans ce genre de moisson.

Je vous ai déjà parlé de la Société Saint-Edouard, qui est, pour ainsi dire, un essaim de notre société, mais qui a maintenant une existence distincte autorisée par l'Eglise et jouissant de ses faveurs spirituelles les plus distinguées. Son œuvre spéciale est ce qu'on pourrait appeler le perfectionnement des œuvres de la Société de Saint-Vincent de Paul, c'est-à-dire le soin et l'assistance des pauvres mourants. Notre statistique se trouve nécessairement privée de cette partie si importante et si excellente des œuvres qui lui appartiennent autrefois. Toutefois les bénédictions de l'Eglise ayant été répandues abondamment sur les travaux de la jeune société, il n'y a pas de doute que le soin des pauvres mourants ne se pratique avec une plus grande perfection ; mais c'est un fleuron qui manque à la Société de Saint-Vincent de Paul de Montréal. Car c'est au chevet des mourants que les conquêtes de la charité se complètent le plus souvent.

Nous avons eu cette année des adhésions précieuses et partout nos conférences jouissent de la bienveillance et de l'encouragement